



Alma, le 23 mars 2022

VOL. XLVIII, no 9

Mot du président

On est en plein dedans !

Consultation négociation nationale

Dans les prochains jours, vous recevrez un message d'une firme de sondage afin de répondre à la consultation pour la négociation nationale. Sous le thème « *Au cœur du quotidien !* », cette consultation veut confirmer nos priorités pour la prochaine négociation. Vos réponses sont très importantes.

Négociation locale

De notre côté, nous sommes prêts. Nos consultations sont faites et notre équipe de négociation a obtenu son mandat lors de la dernière assemblée générale. Nous sommes en attente des représentants du Centre de services. Nous espérons une réponse prochainement puisque l'invitation est lancée depuis l'automne dernier.

Organisation scolaire

Les équipes-écoles travaillent à l'organisation scolaire pour l'an prochain. Il est important de faire valoir vos opinions et vos recommandations par le biais du CPPE. Il ne faut surtout pas se sentir obligé d'accepter le premier projet présenté par la direction. C'est un travail d'équipe que l'on mène pour le bien de nos élèves.

Pénurie

Ce n'est plus seulement en raison de la pandémie. Il n'y a presque plus de suppléantes et suppléants disponibles. Soyons réalistes, la pénurie est là pour un bon moment. Nous ne ménageons pas nos efforts afin de minimiser les impacts pour les élèves et le personnel enseignant. Il faut plus que des mots... il faut des changements.

En terminant, on ne vous le dira jamais assez. Vous êtes importants! Vous devez tout mettre en œuvre pour prendre soin de vous au travail et soyez assurés que nous travaillons au quotidien pour vous dans ce sens.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vos questions, il nous fait toujours plaisir de donner une réponse à interrogations.

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Message aux assurés de la SSQ assurance

Bonjour,

SSQ Assurance est présentement en négociation avec ses syndicats et, bien que les discussions se poursuivent avec l'appui d'un conciliateur, certains employés syndiqués de SSQ Assurance ont voté en faveur de journées de grève sporadiques et limitées.

Les opérations sont maintenues. Toutefois, certains services pourraient être touchés, surtout ceux offerts par les **centres de relation avec la clientèle** du Québec.

Afin de minimiser les incidences, nous vous recommandons d'utiliser les **services numériques**, qui permettent d'obtenir un remboursement pour la majorité des réclamations de soins de santé.

Sachez que les paiements des **prestations d'invalidité** demeurent notre priorité. C'est pourquoi nous avons pris tous les moyens afin de maintenir les paiements périodiques, tels que planifiés, et de s'assurer du paiement des nouvelles demandes admissibles.

Notez également que l'analyse des demandes pour les médicaments à autorisation préalable continuera d'être priorisée.

Vous êtes un partenaire d'affaires de premier plan pour nous. C'est pourquoi nous vous informerons de l'évolution de nos discussions.

Merci de votre compréhension.

SSQ Assurance

Enquête sur la santé psychologique en milieu scolaire



Depuis quelque temps, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses fédérations de l'éducation collaborent avec l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) sur la

préparation d'une vaste enquête qui permettra d'obtenir un portrait de la santé mentale du personnel travaillant dans les établissements d'enseignement du réseau public québécois ainsi que des principaux risques psychosociaux du travail présents dans nos environnements de travail. Les résultats de cette enquête permettront une meilleure compréhension des enjeux dans nos milieux et seront un appui sans contredit à nos revendications, actuelles et futures.

Entre le 7 mars et le 8 avril 2022, vous serez invités à remplir un questionnaire anonyme en ligne, **sur vos heures de travail**, dont la durée approximative est de 30 à 45 minutes. Votre participation est importante pour assurer les données les plus représentatives possibles. Au besoin, des modalités de compensation doivent préalablement faire l'objet d'une entente avec la direction de votre établissement.

Pour toute information, nous vous invitons à visionner la vidéo créée par l'Institut national de santé publique du Québec INSPQ à l'adresse suivante : [Lien de la vidéo](#)

Concours La Personnelle

Partez à l'aventure au Québec

CONCOURS EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA CSQ

Courez la chance de gagner l'une des quatre cartes-cadeaux de 1 000 \$ à La Forfaiterie

La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation choisi par la CSQ, vous offre la chance de gagner une superbe aventure au Québec!

POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS
lapersonnelle.com/concoursdq
1 888 476-8737

Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2022.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle[®] ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1^{er} février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau à La Forfaiterie de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursdq.

Journées de suppléance pour la correction des épreuves ministérielles de fin d'année

Nous vous rappelons que les règles budgétaires de fonctionnement prévoient la **mesure 15130** qui contribue au financement de journées de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction ou l'administration des épreuves ministérielles. À cette mesure s'ajoutent les libérations obtenues avec l'annexe 5 de la nouvelle Entente nationale pour la correction des épreuves obligatoires au primaire.

Voici le résumé des journées de libération financées par le ministère de l'Éducation pour la **correction des épreuves obligatoires** et **l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves :

Niveau	Épreuves	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	Une demi-journée

Maman va à l'école

Depuis près de dix ans, l'organisme Maman va à l'école (MVE) soutien des mères de famille monoparentale qui sont retournées aux études ou qui sont désireuses de le faire afin d'obtenir une véritable formation, soit un premier diplôme.

Une mère-apprenante qui reçoit une bourse de MVE y voit non seulement un intérêt financier, mais d'abord et surtout une reconnaissance. Elle est un modèle pour ses enfants et une source d'inspiration pour toutes celles qui désirent retourner aux études.

Pour plus d'information, visitez le site mamanvaalecole.lacsq.org

**Échelle salariale unique à compter de la 141^e journée de
l'année scolaire 2021-2022 (31 mars 2022)**

Échelon	Traitement annuel
1	46 527 \$
2	49 436 \$
3	52 954 \$
4	54 127 \$
5	55 326 \$
6	56 550 \$
7	57 801 \$
8	60 259 \$
9	62 820 \$
10	65 489 \$
11	68 273 \$
12	71 174 \$
13	74 199 \$
14	77 353 \$
15	80 640 \$
16	84 066 \$
17	92 027 \$

Rémunération des suppléances occasionnelles Personnel enseignant primaire-secondaire		
Minutes par jour	Montant	Le 4% est versé à la fin de l'année scolaire.
60 minutes par jour ou moins	46.52 \$	
Entre 61 et 150 minutes	116.30 \$	
Entre 151 et 210 minutes	162.82 \$	
Plus de 210 minutes	232.60 \$	

Taux horaire du personnel à la leçon		
Scolarité reconnue	Taux horaire 45 à 60 minutes	Éducation des adultes et formation professionnelle Taux horaire / heure 58.77\$
16 ans et moins	58.77 \$	
17 ans	65.25 \$	
18 ans	70.62 \$	
19 ans	77.01 \$	

